



Syndicat Force Ouvrière DGFiP – Section de l'Oise 2 rue Molière, 60000 Beauvais

permanence le lundi

Tél (répondeur) : 03-44-06-35-68 mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/

POURSUIVONS ENSEMBLE LA CONQUETE DE DROITS NOUVEAUX

VOS CANDIDATS FO en CAPL

- COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES -

INSPECTEURS

Olivier VALEYRIE¹ adjoint à Beauvais municipale

Marie-Andrée SARAIVA¹ Direction - assiette & rec. amiable pro / part Mélanie VATIN¹ direction - division des collectivités locales

Lionel CASTET² adjoint au SIP de Beauvais

Vincent LEJEUNE¹ 1ère brigade de vérifications (Beauvais)

Sandrine NAYROLLES¹ Brigade de Contrôle et de Recherche (BCR)



CONTRÔLEURS

principal	Bernadette PHILIPS-INVERNIZZI ¹ Béatrice JULIEN ^{1,4} Jean-Philippe BIDONE ³ Lydia THIEL ^{1,4}	Beauvais (direction) Équipe de renfort Pôle CE de Beauvais SIE de Compiègne
1 ^{ère} classe	Jacky DURAND¹ Pauline MARQUES¹	Équipe de renfort Auneuil
2 ^{ème} classe	Thierry HENRY ⁴ Aurélie TOMASZEWSKI ¹ Sandrine VERSCHAEVE ¹ Cécile CHARMES ⁵	Creil municipale direction - division Etat Chambly Compiègne municipale



RESTEZ

PAS SANS

AGENTS ADMINISTRATIFS

principal 1 ^{ère} classe	Fabrice DUCASTELLE ¹ Béatrice MORENC Emmanuelle DELACOURT Denise FEUILLARDIN ⁶	Beauvais municipale Creil municipale Crépy-en-Valois SPF de Compiègne	PC
principal 2 ^{ème} classe	Franck BOUTTEMY ¹ Jennifer BERTRAND Nadine BAEYENS Lucie ALLAIS ¹	Équipe de renfort SIP de Beauvais Creil municipale SPF de Compiègne	DR





Pour que F.O.-DGFiP 60, syndicat libre et indépendant continue de défendre vos droits, reste un syndicat représentatif dans l'Oise comme au niveau national,

votez et faites voter massivement pour FORCE OUVRIERE, pas une voix ne doit manquer!



² membre du CDAS

³ mutuelle

⁴ membre du CHS-CT

⁵ déjà un ou plusieurs mandats d'élu(e) **F.O.**-DGFiP en CAP Locale

⁶ candidat(e) à la CAP Nationale dans ce grade









Votez et faites voter F.O.-DGFiP 60 dans toutes les CAP Locales (CAPL)

VOTEZ POUR DES CANDIDATS QUI SAVENT VOUS DEFENDRE

Les CAP Locales sont consultées sur toutes les questions concernant votre carrière :

- mouvements locaux,
 Toutes les mutations internes à l'Oise seront traitées en CAPL en 2020 !
- recours en matière d'évaluation professionnelle,
- 🦫 promotions par liste d'aptitude, refus de temps partiel, de congé de formation...

Les candidats *F.O.*-DGFiP Oise sont d'abord des collègues qui vivent, comme vous, la réalité quotidienne des agents des Finances Publiques. Ce sont aussi des militants <u>formés</u> et <u>efficaces</u> qui veulent que les droits de chacun soient respectés.

F.O.-DGFiP Oise, c'est une organisation syndicale active et structurée avec des militants et des correspondants présents partout, sur tous les sites.

Les élus **FO** respectent leur obligation de **discrétion**. Ils s'engagent à **vous défendre** et à vous **rendre compte** de leurs interventions. Le nombre de dossiers confiés à **FO** pour suivi et/ou défense est en augmentation constante, preuve que nos élus sont <u>compétents</u> et <u>disponibles</u>.

Dans l'Oise, seul **FO** diffuse les mouvements locaux et publie l'état actualisé des effectifs.

Seul **FO** tient à jour son **site** http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/, accessible partout, au bénéfice de toute la collectivité professionnelle que nous formons.

Votez FO et faites voter FO pour être toujours entendus et défendus!

VOTEZ POUR LE SYNDICAT PORTEUR DE REVENDICATIONS FORTES

- Des déroulements de carrière attractifs : augmentation des volumes de promotions internes !
- Aucune liminte, aucun frein pour passer les concours.
- Au moins 2 (véritables) mouvements de mutations par an, pour améliorer la prise en compte rapide des emplois vacants, et réduire le délai d'attente de ceux qui attendent leur mouvement.
- "Droit au retour": pour les promus de "C en B" par concours ou liste d'aptitude, c'est la possibilité de rester affectés dans leur département d'origine, conformément au plan d'action ministériel "égalité professionnelle femmes-hommes", dont FO exige l'application immédiate.
- Passage systématique au grade supérieur par tableau d'avancement dès que les conditions statutaires sont remplies. Aucun contingentement !
- **Passage systématique** dans la catégorie ou le grade supérieur(e), **"à titre personnel"**, en fin de carrière, pour tous.
- Renforcement du rôle des CAP Locales, pour préparer les tableaux d'avancement, et **en supprimant le l'recours hiérarchique préalable".**
- Classement des demandes de mutations prioritaires sur la base de l'ancienneté du fait générateur de la priorité (exemple : date de la séparation géographique du conjoint). Parce qu'actuellement beaucoup trop de situations délicates perdurent au delà du supportable.
- Possibilité de refuser sa mutation sans justification ni conséquence après publication du projet.
- Dispartion totale des affectation "ALD" (à la disposition du directeur) !!!



CHAQUE VOIX COMPTE



